

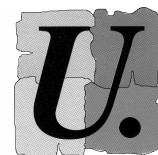
(REGARDS SUR)



BULLETIN D'INFORMATION du
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
Des INSTITUTEURS, PROFESSEURS
D'ÉCOLE et PEGC d'EURE-et-LOIR
Section Charlotte Nivault

SNU ipp.28 - ACTUALITÉS

(REGARDS SUR)
SNUIPP.28
3, rue Louis Blériot
28300 CHAMPHOL



Hors série mars 2010

À TOUS LES COLLÈGUES DE L'ÉCOLE

Un projet d'école pour quoi faire ?

Quand les projets d'école ont été instaurés en 1989, l'élève était au centre du système éducatif. La mise en place des cycles impliquait une mise en cohérence des objectifs à atteindre, non pas au niveau d'une classe mais au niveau de l'école.

La « proposition » qui nous est faite aujourd'hui s'apparente à une manipulation. Alors que la politique éducative actuelle est très contestée par la profession, il est demandé au travers du projet d'école de valider cette politique.

Quelle marge de manœuvre pour l'équipe enseignante ? Comme en 2006, ce n'est pas d'abord le conseil d'école qui valide le projet, mais l'IEN qui en vérifie la **conformité**.

« La conformité est l'état de ce qui présente un accord complet, une adaptation totale. La conformité est un terme employé en droit et en gestion de la qualité. » Cela correspond effectivement à ce qui nous est demandé.

Cependant, il ne faut pas que l'institution prenne ses rêves pour des réalités. Le SNUipp et les enseignants ne sont pas en accord avec la politique éducative du gouvernement : suppression de postes, fragilisation de l'école maternelle, abandon de la formation, responsabilité de l'échec aux seuls personnels et/ou aux familles. Si la recherche de qualité occupe tous nos esprits, elle ne peut se résumer à une suite de tableaux organisant sous forme de pourcentages, des constats pour 2009 et des objectifs pour 2014 !!



Alors un projet d'école pour quoi faire?

1. Valider des objectifs définis par l'institution et non par l'équipe enseignante ?
2. Porter la responsabilité d'une politique qui tourne le dos à l'Éducation ?
3. Satisfaire l'institution en se cachant derrière son petit doigt ?

Le SNUipp 28 vous propose donc dans ce bulletin son analyse, ses revendications et des consignes départementales afin que le projet d'école soit source de vie et non un outil administratif et statistique supplémentaire.

Champhol le 1er mars
Pour le secrétariat départemental
Jean-Christophe RÉTHO

SNUipp 28 - 3, rue Louis Blériot - 28300 CHAMPHOL .
Tél : 02 37 21 15 32 Fax : 02 37 21 39 89 Mail : snu28@snuipp.fr

Les enjeux d'un projet d'école

Le projet d'école, instauré par la loi d'orientation du 10 juillet 1989, s'imposait par la mise en place de la politique des cycles : prendre en compte l'enfant tel qu'il est, assurer dans les meilleures conditions la continuité de ses apprentissages, permettre aux enseignants de travailler en équipe... L'enfant était au centre du système éducatif. Chaque projet se définissait école par école et les enjeux étaient de trois ordres : pédagogique, éducatif et institutionnel.

L'aspect pédagogique



Il visait une meilleure réussite scolaire grâce à une pédagogie efficace et active en travaillant dans un cadre interdisciplinaire où le savoir-faire devait prendre une place plus large. Nous sommes maintenant essentiellement dans "l'acquisition des fondamentaux français et mathématiques". Ainsi, nous nous retrouvons avec des pages de statistiques à renseigner centrées sur des indicateurs relevant du constat des résultats des élèves (évaluations nationales CE1 et CM2, indicateurs d'obtention du B2i, indicateurs sur le taux de maintien et de retards à l'entrée en 6^e, indicateurs centrés sur les dispositifs « d'aides » aux élèves, mais rien sur les RASED !...).

Cependant, les indicateurs socioculturels et économiques sont laissés de côté. L'État n'est-il pas en train d'évacuer toutes ses responsabilités ? Tout ne peut pas être porté par l'École. Nous savons tous combien les facteurs socioculturels et économiques pèsent sur la réussite des élèves : "Dès l'entrée en CP, la catégorie socioprofessionnelle des parents est le facteur le plus discriminant pour les avantages des enfants" écrit Bernard SEILLIER dans son rapport déposé au Sénat en juillet 2008.

L'enseignant se retrouve seul à devoir répondre à un maelstrom de statistiques plus culpabilisantes les unes que les autres. Quels sont les outils et moyens donnés aux équipes enseignantes pour répondre au déficit partagé d'une amélioration des résultats scolaires ?

L'enseignant est écrasé par des injonctions (ne plus faire redoubler, individualiser les parcours, évaluer chaque compétence dans le cadre du socle commun, résoudre toutes les difficultés des élèves...) pour lesquelles il n'a pas les leviers suffisants pour répondre (formation, conditions d'enseignement).

Alors qu'il faudrait agir sur les pratiques pédagogiques, l'institution baisse le rideau, n'apporte plus les formations nécessaires et renvoie sur les enseignants et sur les parents la responsabilité de l'échec de l'enfant.

Dans ce contexte, fixer des objectifs chiffrés pour 2014 paraît une hérésie. Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire faire, et même si nous sommes extrêmement attachés à la réussite de nos élèves, nous ne sommes nullement tenus à une obligation de résultats.

Quel est le sens de telles statistiques quand les indicateurs, comme les évaluations nationales sont plus que discutables et que leur fiabilité même est mise en cause ? Il n'est qu'à voir les différences majeures entre les résultats des évaluations CM2 de 2009 et ceux de 2010 pour s'en convaincre !

Alors qu'il faudrait repenser le fonctionnement des écoles, petits groupes de travail, rythmes scolaires adaptés, décloisonnements, plus de maîtres que de classes, aides apportées par des enseignants spécialisés, temps de concertation, accueil des plus petits (moins de trois ans y compris) dans de

meilleures conditions, rencontres régulières avec les familles...; l'État gère les postes en fonction de moyens budgétaires définis dans un cadre idéologique (suppression d'un fonctionnaire sur deux) et non en fonction des besoins de notre société. Pourtant, dans le même rapport sénatorial, il est écrit : « Enfin, si la question des moyens doit être soulevée dans l'éducation nationale, c'est bien dans l'enseignement primaire. Les recherches de M. Thomas Piketty ont en effet montré qu'une réduction de la taille des classes à 17 élèves en CP et CE1 (au lieu de 22 actuellement) permettrait de réduire de près de 45 % l'inégalité en mathématiques à l'entrée en CE2 entre écoles ZEP et hors ZEP. »

Les équipes enseignantes sont écrasées par la gestion de la classe, le rythme infernal de la journée, la gestion de multiples éléments, des dossiers toujours plus nombreux, une institution oppressante, le sentiment d'être abandonnées.

La circulaire renvoie à chaque échelon du système éducatif les responsabilités de chacun. Le niveau départemental est totalement vaporisé. Tout repose sur les écoles. La formation serait même de la responsabilité des circonscriptions. Peut-on considérer une conférence pédagogique comme un temps de formation ? Les conseillers pédagogiques peuvent-ils encore agir auprès des enseignants ? En ont-ils encore le temps ?



L'aspect éducatif

Le projet d'école devait considérer l'enfant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école en multipliant les rencontres avec les familles et en articulant les activités scolaires, post et périscolaires.

Le projet d'école aborde l'implication des partenaires de manière très succincte.

Les parents d'élèves n'apparaissent qu'au travers du taux de participation aux élections au conseil d'école.

Pour le reste, il faut se référer aux liens figurant sur la page « éducation artistique et culturelle de l'école » pour en trouver trace.

L'École et ses enseignants sont perçus comme des quémandeurs, toujours à la recherche de fonds pour agir. Sur qui pouvons-nous concrètement compter ? Les associations ? Elles font ce qu'elles peuvent avec les bénévoles dont elles disposent. Les communes ? Toujours plus sollicitées pour répondre aux besoins de l'ensemble de leur population, elles disposent de moins en moins de marges. Les familles ? Même si la réussite de leurs enfants leur est primordiale, elles sont malmenées. Les services sociaux ? Leur activité n'a rarement été aussi importante et leurs moyens d'actions aussi limités.

L'École ne dispose réellement pas de partenaires pouvant apporter des réponses en profondeur. Seule une volonté nationale pourrait modifier la donne, elle n'existe pas à ce jour. Pour exemple, la suppression des crédits pédagogiques...

L'aspect institutionnel

Favoriser le travail en équipe et recenser les besoins en formation dont aura besoin l'équipe pour mener le projet sont les points essentiels de cet aspect. Nous ferons là aussi les mêmes constats...

Pour en finir, nous aborderons les questions d'élaboration du projet et sa validation.

· L'IA propose aux équipes d'élaborer le projet sur le temps de concertation. Or ce dernier varie de trois à neuf heures suivant les modalités de formation arrêtées dans les circonscriptions. Ce temps reste totalement insuffisant pour un projet dont la « finalité reste l'amélioration des résultats des élèves dans la perspective d'une meilleure réussite de tous les élèves ».

Certaines écoles ont effectué deux journées de prérentrée ou ont d'ores et déjà utilisé ce temps pour d'autres travaux. La banalisation d'une journée, par exemple, le mercredi 12 mai pourrait permettre à chacun d'avoir le temps nécessaire à la réflexion.

· La circulaire du 15 février 1990 précise que le projet est adopté par le Conseil d'École puis approuvé par l'Inspecteur d'Académie. Maintenant, c'est l'IEN qui vérifie la "conformité". Parce que chaque école est unique, chaque projet d'école est unique. Aucune norme ne peut être établie sauf à penser que le contenu des projets échappe globalement aux équipes enseignantes.

Au travers de ces projets, on nous propose de valider ce qui est très largement rejeté par les enseignants : nouveaux programmes, organisation de l'école et plus particulièrement « les dispositifs d'aides » (aide personnalisée, stages...).

Nous invitons les équipes enseignantes à faire valider le projet par leur conseil d'école quelle que soit la décision de l'IEN, sur la base des objectifs répondant à leur analyse et en faisant valoir les besoins nécessaires pour la réussite de leurs élèves (nombre d'élèves par classe, formation, accueil en maternelle, besoin de personnels...).

Pour le SNUipp, le projet d'école devrait être un élément fédérateur d'une équipe, un temps de réflexion nécessaire et de mise en projection des actions futures.

Cependant, la réalité de la situation des écoles nous amène à dire que le travail demandé se fera sans conviction, sans enthousiasme. L'institution peut-elle se satisfaire de dossiers supplémentaires qui resteront dans les archives et qui permettront de satisfaire le besoin de statistiques ?

Le SNUipp sera toujours partenaire de politiques ambitieuses. Nous sommes bien trop loin du compte.

Le SNUipp 28 appelle les enseignants des écoles à :

- Faire le « tri sélectif » des indicateurs des pages 3 et 4 du dossier du Projet d'école, en ne retenant que ceux révélateurs pour l'école.
- Intégrer le contexte socio-économique de la commune ou du secteur afin que ces éléments entrent en compte dans l'analyse des résultats des élèves.
- Ne pas remplir les colonnes des objectifs pour 2014.
- Indiquer page 8 dans les modifications proposées, les besoins en formation, en personnels, votre avis sur l'aide perso et les stages de remise à niveau.
- Transmettre au SNUipp 28 une copie de la page 8 portant sur les besoins. Nous en ferons un recensement pour porter les besoins des équipes lors des différentes réunions (CAPD, Conseil départemental de formation...).
- Soumettre le projet tel quel au Conseil d'école qui doit l'adopter (circulaire ministérielle n°90-039 du 15/02/1990) quelle que soit la décision de l'IEN.
- Annexer au projet d'école, une lettre sur le modèle joint expliquant notre démarche.



<p>Circulaire du 15/02/1990, fixant les modalités et procédures liées à l'élaboration d'un projet d'école</p>	<p>Contenu et demandes départementales pour l'élaboration d'un projet d'école pour les années 2010/2014</p>
<p>« Aussi est-il recommandé de choisir les données à étudier, les aspects à analyser, afin d'éviter l'accumulation de données chiffrées statistiques et l'organisation d'enquêtes ambitieuses difficiles à maîtriser.</p> <p>L'analyse, étape préliminaire indispensable, n'étant pas sa propre fin... »</p>	<p>Indicateurs de pilotage, de résultats, synthèse des résultats aux évaluations nationales, dispositifs d'aide mis en place dans l'école.</p> <p>Objectifs chiffrés pour 2014.</p>
<p>« La réorganisation du réseau d'aide aux élèves en difficulté doit faciliter la mise en place, lorsqu'elles s'avèrent nécessaires, des actions d'aide particulières de correction ou de prévention...»</p>	<p>Aucune référence explicite.</p>
<p>« Le projet d'école ne peut se réaliser pleinement que s'il est placé dans son environnement socioculturel et économique, englobant également les rythmes scolaires, les conditions de vie dans l'école et enfin les activités périscolaires et complémentaires de l'école. »</p>	<p>Quid des indicateurs socioculturels et économiques ?</p>
<p>« ... seront intégrés comme éléments d'un projet conçu globalement et pas seulement juxtaposés ou énumérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les actions de soutien, • Les projets d'action éducative, • Les actions d'innovation pédagogique, • Les activités culturelles, • Les classes de découverte, • L'apprentissage des langues, ... » 	<p>Plus de références aux classes de découvertes ou à l'intervention de personnes non enseignantes dans les écoles.</p>
<p>«les équipes doivent se doter d'outils d'évaluation propres pour adapter le projet en cours de réalisation. »</p>	<p>Pilotage par l'analyse des résultats aux évaluations nationales uniquement.</p>